

# DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/10-490-636 du 19/04/10

## LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE DE COLLEGE - ANNEE 2010

Référence : Décret n 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale

Affaire suivie par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 06 - mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur le texte cité en référence, relatif aux conditions et modalités de nomination aux emplois de Directeurs - Adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté de collègue qui précise, notamment, les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude à ces emplois.

### **I - CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Peuvent postuler à une inscription sur la liste d'aptitude pouvant conduire à une délégation dans les fonctions de Directeur - Adjoint chargé de S.E.G.P.A de collègue, **les membres du corps enseignant**, qu'ils occupent déjà ou non un emploi de direction :

- titulaires à la date à laquelle ils déposent leur dossier, **du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée**, institué par l'arrêté du 24 juin 1963 modifié ;
- âgés de 30 ans au moins et justifiant de cinq années de services accomplis en qualité de **titulaire** dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1<sup>er</sup> octobre 2010 (copie de l'arrêté de titularisation à joindre au dossier).

Peuvent également être pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant.

### **II - DEPOT ET TRANSMISSION DES CANDIDATURES :**

Le dossier de candidature établi par l'intéressé sous couvert de son Chef d'établissement devra comporter l'avis de l'Inspecteur Départemental de l'Education Spécialisée.

Ce dossier devra être accompagné d'une copie du diplôme de directeur d'établissement spécialisé ainsi que d'une fiche de synthèse éditée par vos services gestionnaires.

Vous voudrez bien assurer la plus large diffusion des dispositions de la présente circulaire et adresser les fiches de candidatures aux personnels qui vous en feront la demande (voir annexe).

Les personnels de votre département, **en stage dans le centre de formation de SURESNES**, pourront également présenter leur candidature sous couvert du Chef d'établissement où ils étaient affectés avant leur départ en stage. Il vous appartient de les en informer.

Toutes les notices de candidature devront me parvenir, **pour le MERCREDI 9 JUIN 2010 DELAI DE RIGUEUR**, accompagnées d'une liste récapitulative, établie par ordre préférentiel.

*Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE  
DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE SECTION  
D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE**

Avis sur la candidature de M :

Fonctions actuelles :

Elément administratif de la note (1) :

Elément pédagogique de la note (1) :

	EXCELLENT	SATISFAISANT	INSUFFISANT
<p><b><u>Aptitude révélée dans l'enseignement spécialisé</u></b></p> <p><b><u>Sens de l'éducation</u></b></p> <p>(influence éducative en classe - intérêt porté aux problèmes éducatifs - participation aux activités éducatives - ouverture aux méthodes nouvelles etc...</p> <p><b><u>Aptitude à l'organisation</u></b></p> <p>(méthode dans le travail personnel - organisation du travail en classe ou des activités extra-scolaires etc...</p> <p><b><u>Aptitude aux relations et à la communication</u></b></p> <p>(disponibilité, esprit de coopération et sens de l'équipe, aisance dans les relations avec les autres, qualités d'animateur vues au travers des relations avec les autorités hiérarchiques, les collègues, les élèves, les parents, expression orale ).</p> <p><b><u>Aptitude à l'autorité</u></b></p> <p>(ascendant sur les élèves, maîtrise de soi, force de caractère, goût et sens de la décision, goût des responsabilités).</p>			

(1) pour les personnels dont la note comprend ces deux éléments

**AVIS SUR LA CANDIDATURE DE M :**

APPRECIATION GENERALE DES APTITUDES AUX FONCTIONS SOLLICITEES :

EXCELLENT

SATISFAISANT

INSUFFISANT

CONCLUSION :

AVIS DE L'INSPECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE SPECIALISEE :

Le Chef d'Etablissement ou, pour les maîtres n'exerçant pas dans un établissement de second degré, l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale compétent pour les noter :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

---

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DSDEN :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

---

AVIS DU RECTEUR :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

---

Cette fiche doit être renvoyée par la voie hiérarchique au Rectorat DIEPAT 3.02 pour le Mercredi 9 JUIN 2010.